|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG DEFIS A2 |
| Numéro de poste Sysper: | 368932 déjà disponible |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | KAINZ-HUBER Sylvia  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction A « Industrie de la défense » a pour mission de promouvoir la compétitivité durable de l'industrie de la défense de l'UE, notamment en renforçant sa résilience et sa réactivité, et en encourageant sa capacité d'innovation. Elle doit également soutenir un marché européen de la défense qui permette la création d'emplois, la disponibilité des compétences et des conditions de concurrence équitables. Dans ce contexte, l'un des principaux objectifs poursuivis est de créer des conditions-cadres stimulant la coopération transfrontalière européenne dans le développement de technologies et de capacités de défense.

L'unité A2 a pour mission de contribuer, en étroite collaboration et dans un cadre flexible avec les unités A.1, A.3 et A.4, à la mise en œuvre efficace du Fonds européen de défense ainsi que des instruments ASAP et EDIRPA. Ses responsabilités se concentrent en particulier sur la programmation des activités du FED ainsi que sur la conception et la mise en œuvre, dans le cadre du Fonds et autour de celui-ci, de politiques et de mesures spécifiques visant à soutenir la participation des PME au programme. L'unité est également responsable de la programmation d'ASAP et d'EDIRPA. En outre, l'unité s'occupe d'autres activités de soutien aux programmes industriels de défense de la Direction A en matière de sécurité et veille à ce que leur mise en œuvre soit cohérente avec les autres politiques de l'UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

**Gestionnaire de politique - Défense**

L'expert national détaché travaille sous la supervision d'un fonctionnaire de la Commission. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales ou locales et la Commission, il/elle exerce ses fonctions et se comporte en ayant uniquement en vue les intérêts de l'Union européenne. L'expert national détaché ne représente pas la Commission en vue de prendre des engagements, financiers ou autres, et ne négocie pas en son nom.

Globalement, l'objectif est de contribuer à la mise en œuvre des programmes européens liés à la défense, y compris le Fonds européen de défense et d'autres programmes industriels de défense.

Il s'agit notamment de

- Contribuer à la définition des priorités et à la préparation des programmes de travail et des appels à propositions connexes en étroite collaboration avec les États membres de l'UE et la Norvège, ainsi qu'à toute planification à long terme ou considération stratégique ;

- Clarifier et traiter les aspects horizontaux liés à la mise en œuvre des programmes relatifs à la défense en étroite collaboration avec les services centraux compétents de la Commission ;

- Rédiger des textes juridiques et politiques liés à la préparation et/ou à la mise en œuvre des programmes et initiatives de financement de l'industrie de la défense de la Commission ;

- Soutenir le personnel de la Commission dans la préparation des conventions de subvention ou autres (liées aux aspects juridiques et/ou financiers) et dans le suivi des projets financés, notamment pour veiller à ce que les projets individuels soient mis en œuvre conformément aux dispositions des conventions signées. Veiller à ce que les étapes du projet soient franchies et organiser un suivi approprié des projets.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

- diplôme universitaire o

- formation professionnelle ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent

en droit ou dans tout domaine potentiellement lié à l'industrie de la défense et au renforcement des capacités de défense

Expérience professionnelle

Solide expérience (de 3 à 5 ans) dans :

a) la préparation et/ou la mise en œuvre de programmes et de projets de R&D dans le domaine de la défense, au niveau national, multilatéral ou européen ;

b) la définition et le suivi des priorités en matière de capacités de défense au niveau national, multilatéral ou européen

c) la gestion des acquisitions liées à la défense au niveau national, multilatéral ou européen

d) participer aux discussions et négociations nationales, multilatérales ou européennes liées à ce qui précède.

e) Rédaction de textes juridiques/politiques liés à la défense, par exemple dans le cadre de la préparation de programmes de R&D ou de marchés publics.

De bonnes compétences rédactionnelles, une capacité à travailler en équipe et à respecter les délais sont nécessaires. De bonnes compétences en matière de présentation grâce à l'utilisation d'Excel et de PowerPoint constituent un atout.

**Le poste requiert des candidats qu'ils soient en possession d'une habilitation de sécurité (PSC) valide au niveau SECRET UE/EU SECRET.**

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire à l'exercice des fonctions et à une communication efficace avec les parties prenantes internes et externes.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)